

Conseil communal du 28 mars 2011

Principales décisions

Le conseil communal a décidé :

- de prendre connaissance du rapport de vérification trimestrielle de la caisse du Receveur communal
- de modifier :
 - le règlement-taxe sur l'enlèvement des versages sauvages de déchets
 - le règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs par le service des travaux, de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme
 - le règlement-taxe sur les permis de lotir
 - le règlement-taxe sur les terrains non bâtis

Les taux de ces taxes et redevances restent inchangés, les modifications étant exclusivement de nature administrative (adaptation au nouveau code de police et à la législation sur les « permis d'urbanisation »)

- d'émettre un avis favorable sur les modifications apportées aux budgets pour l'année 2010 des Fabriques d'église de Soumagne, Cerexhe, Tignée et Melen
- d'approuver les comptes pour l'année 2010 de la régie communale autonome "Centre sportif local de Soumagne", le rapport des Commissaires aux comptes et le rapport d'activités de l'année 2010. Le bénéfice ristourné à la commune, conformément aux dispositions statutaires, s'élève à 25.423,49 €
- d'arrêter, comme suit, le « programme triennal des investissements subventionnés » pour les années 2010-2012:
 - Priorité 1 - année 2010 - Egouttage et amélioration de la rue des Trois Chênes
 - Priorité 2 - année 2011 - Réfection de l'égouttage des rues Sur les Keyeux, du Marais, de la Charmille et Pré à la Cour et amélioration des rues Sur les Keyeux (partie), de la Charmille et du Marais à Micheroux
 - Priorité 3 - année 2012 - Amélioration des rues Sur les Keyeux (partie) et Pré à la Cour à Micheroux

Ce programme, qui concerne les projets des travaux de voirie les plus onéreux, sera soumis à l'approbation la Région wallonne en vue de son subventionnement

- d'effectuer divers travaux d'aménagement (pelouses de dispersion, caveaux-urnes, columbariums, aires de parole, amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite, ...) dans les cimetières de Fécher et de Melen (rue de Cerexhe) et de solliciter leur subventionnement par la Région wallonne
- de procéder à la modernisation du réseau d'égouttage de l'école communale de Soumagne-bas dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle école maternelle et de solliciter les subsides de la Communauté française
- de passer des marchés publics pour les travaux et fournitures suivants :
 - renforcement de la stabilité de la toiture de l'école communale, rue Haute à Melen
 - achat d'une scie à onglet radiale pour le service de l'équipement
 - modernisation de l'éclairage de la salle des sports de Micheroux, rue sur les Keyeux

- installation d'un système de surveillance par caméras au hall omnisports de la Place de la Gare
- d'émettre un avis favorable sur la création d'une nouvelle voirie dans le cadre d'un projet de construction de deux immeubles à appartements sur un terrain situé à proximité de la station d'épuration d'Ayeneux
- d'adhérer au projet "Commune MAYA" lancé par la Région wallonne en vue de la protection des abeilles
- d'adopter un nouveau règlement de police visant à éradiquer la « rouille grillagée du poirier » causée par un champignon qui se développe sur les espèces non indigènes de genévriers et de retirer, suite à diverses remarques formulées par l'autorité de tutelle, le règlement sur le même objet, arrêté en séance du 25 octobre 2010
- de prendre connaissance du rapport d'activités pour l'année 2010 de la « Commission locale pour l'énergie »

Le point suivant a été examiné à la demande d'une conseillère communale :

- Marché public - Acquisition d'un autocar scolaire d'occasion - Conditions, devis estimatif et mode de passation - Vote

